

Les
COLOCATIONS
en Île-de-France



Une première étape pour faciliter l'installation en Île-de-France

La fondation propose à tous les agents affectés en Île-de-France une offre de colocations dans de grands logements meublés et aménagés, à partager avec d'autres agents du ministère. Une chambre privative vous est réservée pour une arrivée en toute sérénité.



Pour une personne seule



A loyer modéré



Un bail maximum de 2 ans



En région parisienne



Pour les agents en sortie de promotion, une demande de colocation avec d'autres élèves de la même promotion peut être demandée.

Comment faire une demande de logement

Afin de pouvoir bénéficier de ces logements, il est nécessaire de déposer un dossier de candidature auprès de la fondation d'Aguesseau. Ce document est disponible sur le site internet de la fondation à la rubrique logements.



Vous nous envoyez votre demande complète



**Votre demande est étudiée
en commission mensuelle**



Un logement vous est proposé



Aucun logement n'est disponible.
Votre demande est automatiquement
présentée à la commission suivante



La fondation vous contacte pour
organiser votre arrivée



Avant la limite de 24 mois,
vous signalez votre départ à la
fondation. Préavis de départ
d'un mois.

Les demandes étant nombreuses, le temps d'attente pour l'attribution d'un logement varie en moyenne de 1 à 3 mois.



Colocations ouvertes
par la fondation
en 2020 à Paris



Villes

Paris (75)
Massy (91)
Nanterre (92)
Fresnes (94)
Guyancourt (78)
Créteil (94)

Loyer

Le loyer s'entend toutes
charges comprises (eau,
électricité, chauffage).

Loyer à partir de 320€
au 1er janvier 2021.

Nous contacter

Service logement
01 44 77 98 50
logements@fda-fr.org
www.fda-fr.org

